



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Potassium Carbonate

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Potassium Carbonate
Numéro du produit	20202
Synonymes; marques commerciales	POTASH, POTASSIUM CARBONATE 99.5%, POT CARBONATE 99-100% GRAN, CARBONATE DE POTASSIUM FCC ED 7, POT CARBONATE 12609 HNL 99%, POTASSIUM CARBONATE 83%, POT CARBONATE 99-100% GRAN COMPACT, POTASSIUM CARBONATE FOOD GRADE, POT CARBONATE 99-100% GRAN, POT CARBONATE 99-100% PDR, POT CARB GRAN, CARBONATE POT 99% GR, POTASSIUM CARBONATE GRANULAR FOOD+, POTASSIUM CARBONATE GRANULAR FOOD PLUS, POT CARBONATE STD 99.5 GRAN ALR
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119532646-36-XXXX
Numéro CAS	584-08-7
Numéro CE	209-529-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrial Pharmaceuticals Colourant céramique Applications industrielles diverses Additif de nourriture / alimentation Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	20202

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
-------------------	------------

Potassium Carbonate

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 209-529-3

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit Potassium Carbonate

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119532646-36-XXXX

Numéro CAS 584-08-7

Numéro CE 209-529-3

Indications sur les composants
Estimation de la toxicité aiguë (orale) : > 2000 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : > 2000 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë (inhalation) : > 4.9 mg/l

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si un gêne persiste.

Potassium Carbonate

Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires. Angine. Toux.
Ingestion	Sensation de brûlure dans la bouche.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas combustible. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Potassium Carbonate

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Collecter le déversement avec un balai et une pelle, ou assimilé et réutiliser, si possible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter tout déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Protéger de l'humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 16 mg/cm²
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 8 mg/cm²

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques, résistantes aux poussières. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Potassium Carbonate

Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Polychlorure de vinyle (PVC) Néoprène. Caoutchouc (naturel, latex). Epaisseur: ≥ 0.5 mm Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.35 mm Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Epaisseur: ≥ 0.4 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m ³ . Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre pulvérulente. Granules. Poudre cristalline.
Couleur	Blanc.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 11.5-12.5 @ 0.5%
Point de fusion	> 890°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	2.43 @ 19°C
Densité apparente	~ 500 - 750 kg/m ³
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.

Potassium Carbonate

Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	138.205
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir violemment avec le produit: Acides. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Métal fritté.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les produits suivants peuvent réagir violemment avec le produit: Acides.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Métal fritté.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >2000 mg/kg, Orale, Rat OECD 401

Potassium Carbonate

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ > 4.9 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de Buehler - Cobaye: Non sensibilisant. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génique: Négatif. OECD 471 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEL 2667 mg/kg, Orale, Rat Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Tératogénicité: - NOAEL: 180 mg/kg, Orale, Rat OECD 414 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 2667 mg/kg, Orale, Rat Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Toxicocinétique

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation

Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Angine. Toux.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Sensation de brûlure dans la bouche.

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Potassium Carbonate

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 68 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
NOEC, 96 heures: 33 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: > 200 mg/l, Daphnia magna
NOEC, 48 heures: 120 mg/l, Daphnia magna

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie Aucun essai à long terme n'est requis, sur la base des résultats de l'Evaluation du Risque Chimique.
Le produit est dégradé complètement par hydrolyse.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est dégradé complètement par hydrolyse.

Phototransformation Scientifiquement injustifié.

Biodégradation Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau. Le produit est dégradé complètement par hydrolyse.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

Potassium Carbonate

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Potassium Carbonate

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Potassium Carbonate

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	25-02-21
Numéro de version	3.001
Remplace la date	09-06-19
Numéro de FDS	20202
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Signature	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.



Scénario d'exposition Formulation

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Potassium Carbonate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119532646-36-XXXX
Numéro CAS	584-08-7
Numéro CE	209-529-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation
Portée du processus	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
<u>Salarié</u>	

Formulation

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p>
--------------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Station d'épuration STP municipale

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau Ajustement du pH Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration Concentration de la substance dans le produit: 100%

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Transport par conduits fermés

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Formulation

Mesures d'organisation si possible, automatiser l'activité. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute.

, ou:

prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Dégagement faible dans l'environnement Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Formulation

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.001

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.001

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.01

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC5 Mélange dans des processus par lots
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles avec ventilation avec aspiration localisée
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.1

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.01

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.01

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.01

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - local Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>



Scénario d'exposition Industrial Use

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Potassium Carbonate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119532646-36-XXXX
Numéro CAS	584-08-7
Numéro CE	209-529-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Industrial Use
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
--	--

Salarié

Industrial Use

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC6 Opérations de calandrage</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p> <p>PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles</p> <p>PROC22 Fabrication et traitement de minéraux et/ou de métaux à une très haute température</p> <p>PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température</p> <p>PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles</p>
--------------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.
Mesures techniques	Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.
Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Station d'épuration STP municipale

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau	Ajustement du pH Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.
------------	--

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
-------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration	Concentration de la substance dans le produit: 100%
--	---

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Industrial Use

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Transport par conduits fermés

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation si possible, automatiser l'activité. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute.

, ou:

prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Dégagement faible dans l'environnement Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Industrial Use

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.001

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.001

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.01

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC5 Mélange dans des processus par lots
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC6 Opérations de calandrage
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.01

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles avec ventilation avec aspiration localisée
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.1

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.01

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.01

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.01

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.01

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles
Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.1

PROC22 Fabrication et traitement de minéraux et/ou de métaux à une très haute température

Industrial Use

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.1

PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.1

PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.1

Salarié - dermique, à long terme - local Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>



Scénario d'exposition Professional Use

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Potassium Carbonate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119532646-36-XXXX
Numéro CAS	584-08-7
Numéro CE	209-529-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Professional Use
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
	ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Salarié

Catégories de processus	PROC5 Mélange dans des processus par lots
	PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
	PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
	PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
	PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
	PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
	PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
	PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
PROC16 Utilisation des carburants	
PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main	

Professional Use

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Station d'épuration STP municipale

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau Ajustement du pH Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration Concentration de la substance dans le produit: 100%

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Transport par conduits fermés

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation si possible, automatiser l'activité. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute.

, ou:

prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Information supplémentaire Éviter les projections.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Professional Use

Dégagement faible dans l'environnement Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.1

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles avec ventilation avec aspiration localisée

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.1

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.1

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.01

PROC16 Utilisation des carburants

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.5

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 10 mg/m³, RCR 0.05

Salarié - dermique, à long terme - local Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>



Scénario d'exposition Consumer Uses

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Potassium Carbonate
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119532646-36-XXXX
Numéro CAS	584-08-7
Numéro CE	209-529-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Consumer Uses
Catégories de produit chimique [PC]:	PC4 Produits antigel et de dégivrage PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC18 Encres et toners PC30 Produits photochimiques PC35 Produit de lavage et de nettoyage
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
--	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 3 %.
-----------------------------------	--

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Dégagement faible dans l'environnement

Mesures de management du risque

Consumer Uses

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. éliminer immédiatement les quantités renversées et éliminer les déchets de manière sûre.

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Station d'épuration STP municipale

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets Ajustement du pH

Considérations relatives à l'élimination élimination des résidus du produit correspond aux dispositions applicables.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

État Matière solide en solution

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 3 %.

quantités utilisées

à petite échelle

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Information du consommateur Éviter les projections. éliminer immédiatement les quantités renversées et éliminer les déchets de manière sûre. Respecter les informations sur les conditions d'utilisation, de stockage, d'entretien et de remplacement.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Dégagement faible dans l'environnement Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir <http://www.ecetoc.org/tra>